

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
06 Juillet 2016 à 20h30

L'an deux mille seize, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 02/07/2016.

Présents : Frédéric Aubert, Jacqueline Bonnet, Anne-Marie Fitoussi, Agnès Vallon, Hervé Robin, Christian Piccioli, Claude Morin.

Procurations : Jean-Pierre Filiatre à Jacqueline Bonnet ; Frédéric Melmoux à Frédéric Aubert.

Absentes : Christelle Emperaire ; Françoise Laurent.

Secrétaire de séance : Hervé Robin

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2016. Unanimité

-Transposition du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de l'Etat à la fonction publique territoriale

Depuis 2015, une réforme a été engagée pour transposer le régime indemnitaire des fonctionnaires de la fonction publique d'Etat à la fonction publique territoriale. Le RIFSEEP = régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

A l'échéance du 1^{er} janvier 2017, il devra avoir été mis en œuvre.

Les indemnités, telles que :

- IAT : Indemnité d'exercice des missions de préfectures
- IEMP : Indemnité d'exercice des missions de préfecture
- IFTS : Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

seront toutes englobées sous l'appellation IFSEP. (Indemnité de fonction de sujétion en fonction de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Les montants minimum et maximum de cette indemnité sont fixés par décret selon l'appartenance de l'agent à un groupe de fonctions et peuvent être modulés selon un taux d'attribution individuel de 0.8 à 3.

Actuellement l'ensemble des agents bénéficient d'un taux de 1.

Pour la commune : 3 groupes seront créés

1/ Scolaire

2/ Technique avec sous groupe a) et sous groupe b)

3/ Administration Générale - sous groupe a) - Administration de Gestion des services La Poste sous groupe b).

Les montants RIFSEEP actuellement définis dans l'arrêté permettent de ne pas modifier la masse salariale actuelle.

Les indemnités actuelles seront donc transposées au RIFSEEP, sans modification de montants.

Adopté à 9 votes pour.

- Décision modificative de crédits.

Monsieur Le Maire fait connaître qu'un repérage amiante a été réalisé et qu'il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de la facture du bureau d'étude.

Les mouvements de crédits portent sur le transfert de 2353€ de crédits de fonctionnement vers la section d'investissement.

Adopté à 9 votes pour

- Remboursement avance de frais.

Mme Bonnet a fait l'avance de frais pour l'acquisition de fournitures destinées aux festivités du 13 juillet.

Monsieur le Maire présente les factures et justificatifs de règlement.

Ces dernières s'élèvent à 111.51€

Le Conseil décide de rembourser cette somme à Mme Bonnet Jacqueline.

Adopté à 8 votes pour et 1 abstention de Jacqueline Bonnet.

- Activités peri scolaires 2016-2017.

Les intervenants travailleront à raison de 3 cycles de 25 heures chacun.

Les activités retenues sont :

Expérience Natures par « Voir la Montagne Autrement » pour 903.13€ TTC.

Atelier de marionnettes par « Helinka Marionnettes » pour 1250.00€ TTC

Qi Gong et activités manuelle par « L'art et le souffle » pour 1250.00€ TTC

Une convention de service sera conclue avec chaque prestataire

Adopté à 9 votes pour

Questions et informations diverses :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la place de la mairie devraient durer jusqu'en novembre 2016.
- Avenir de l'école : une réflexion autour de redistribution de la population scolaire est en cours entre la commune et la communauté des communes du Trièves.
- Stations d'épuration : Suite à la visite de l'assistance technique mise à disposition de la commune par le Conseil Départemental en matière d'assainissement, la station de Château-Méa pourrait être remise service. Dans un premier temps une campagne de nettoyages est à prévoir.
- Le chemin en direction des Sioures s'est éboulé.

Fin de la séance à 22h45

